

Saisir son solde DIF

Titulaire



Titulaire

- > Mes droits
- > Ma liste de formations
- > Mon projet professionnel
- > Mes interlocuteurs

EN SAVOIR -



Employeurs

- > Informer sur les heures DIF
- > Les compétences et le parcours professionnel de vos salariés
- > Le financement du compte personnel de formation
- > L'accompagnement par l'OPCA

EN SAVOIR -



Professionnels de l'emploi et de la formation professionnelle

- > Espace professionnel

EN SAVOIR -

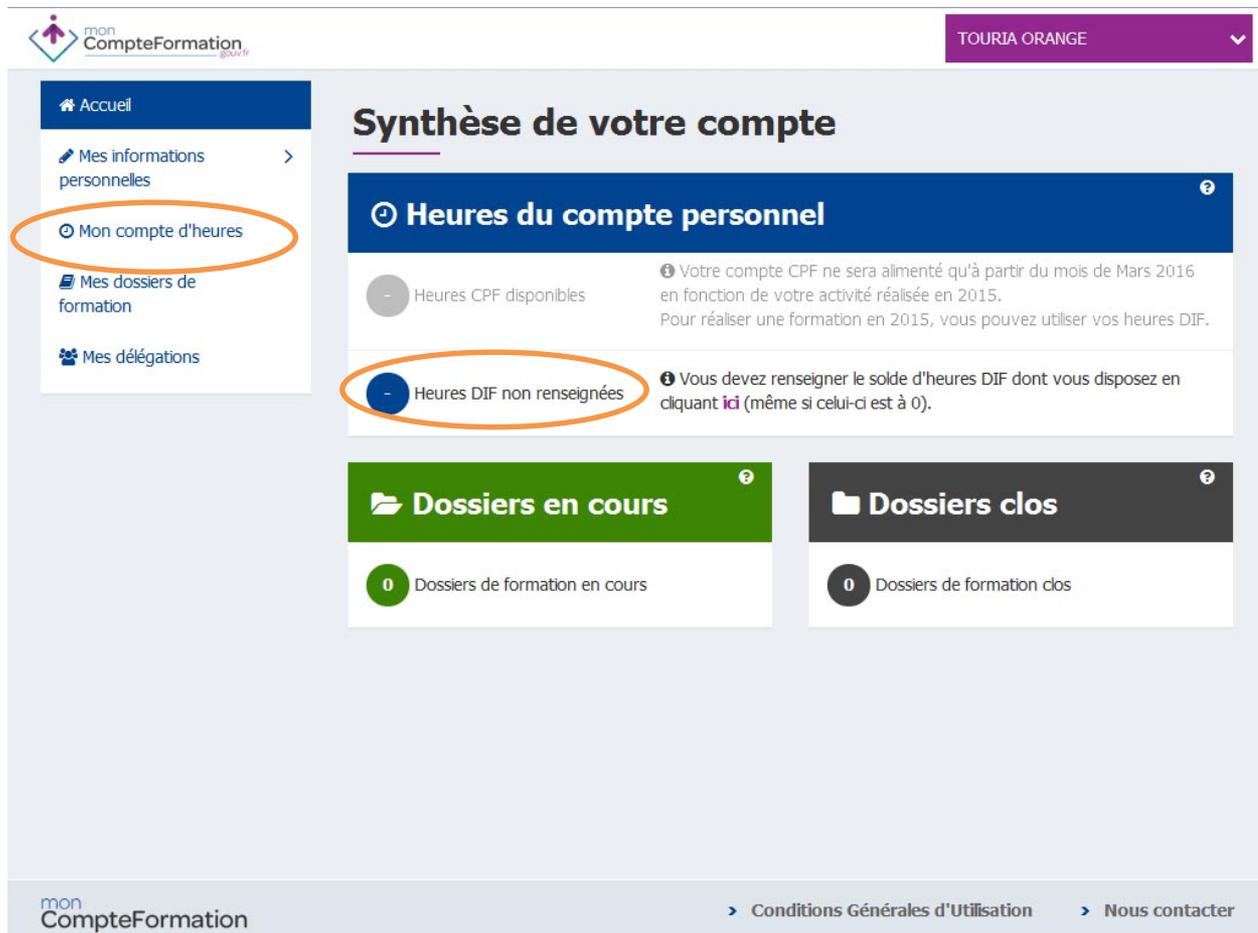
Bonjour et bienvenue sur ce tutoriel du compte personnel de formation.

Nous allons vous montrer comment saisir votre solde d'heures de DIF (Droit Individuel à la Formation).

Pour effectuer une formation, il vous faudra initialiser votre compte en saisissant le solde de vos heures de DIF.

Il figure soit sur votre fiche de paie de décembre 2014 ou de janvier 2015, soit sur un document que votre employeur doit vous transmettre avant fin janvier 2015.

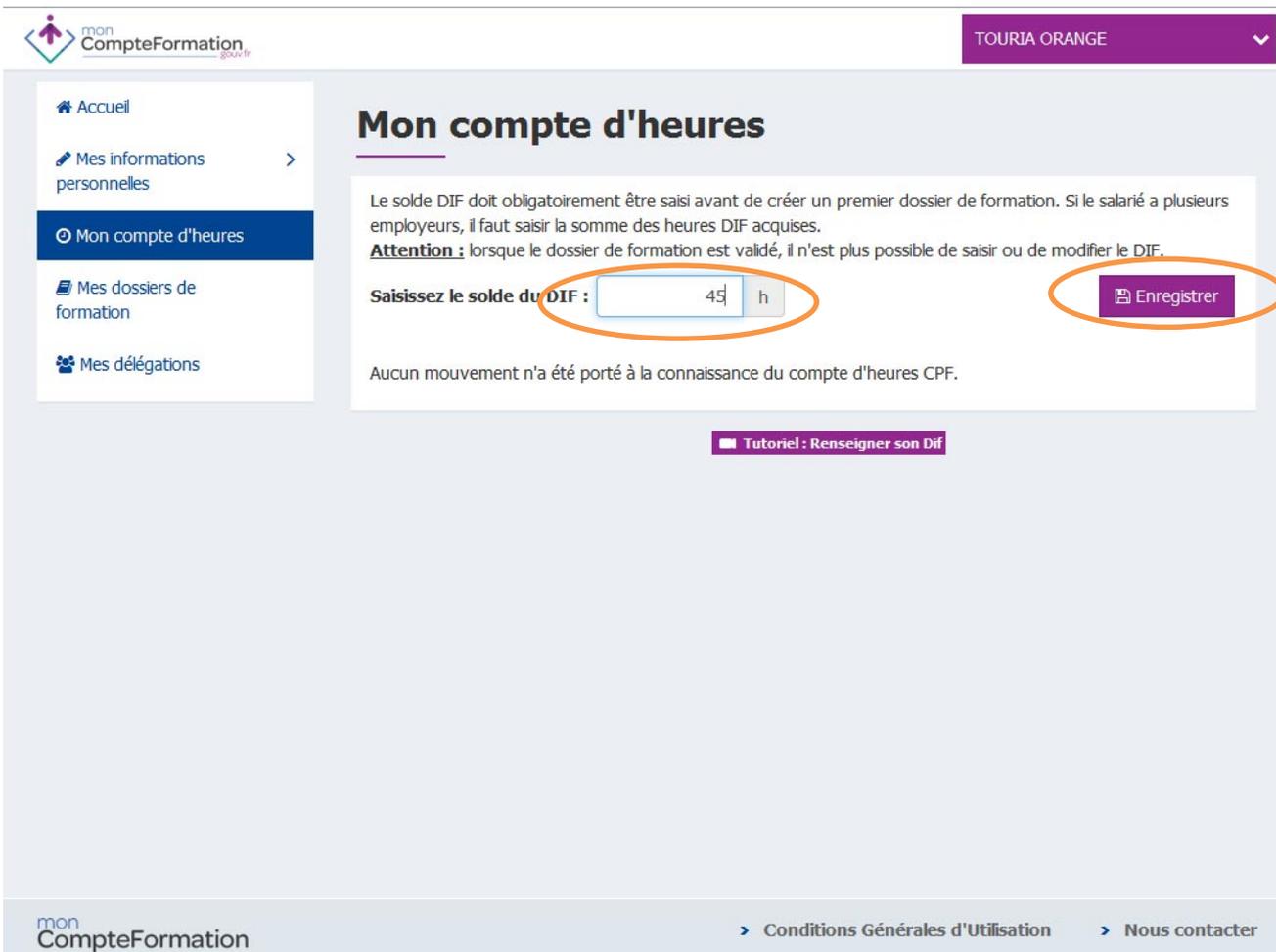
Pour saisir vos heures de DIF, vous devez être inscrit sur votre espace personnel sécurisé. Pour vous connecter, cliquez sur le bouton « Mon compte formation » situé en haut à droite du site public www.moncompteformation.gouv.fr



Sur votre espace, vous pouvez voir la synthèse des informations concernant votre compte d'heures ou de vos dossiers de formations, en cours ou clos.

Vous pouvez noter que votre compte d'heures de DIF n'a pas été saisi.

Pour le saisir, cliquez sur « mon compte d'heures ».



mon CompteFormation .gouv.fr

TOURIA ORANGE

- Accueil
- Mes informations personnelles
- Mon compte d'heures**
- Mes dossiers de formation
- Mes délégations

Mon compte d'heures

Le solde DIF doit obligatoirement être saisi avant de créer un premier dossier de formation. Si le salarié a plusieurs employeurs, il faut saisir la somme des heures DIF acquises.

Attention : lorsque le dossier de formation est validé, il n'est plus possible de saisir ou de modifier le DIF.

Saisissez le solde du DIF : h

Aucun mouvement n'a été porté à la connaissance du compte d'heures CPF.

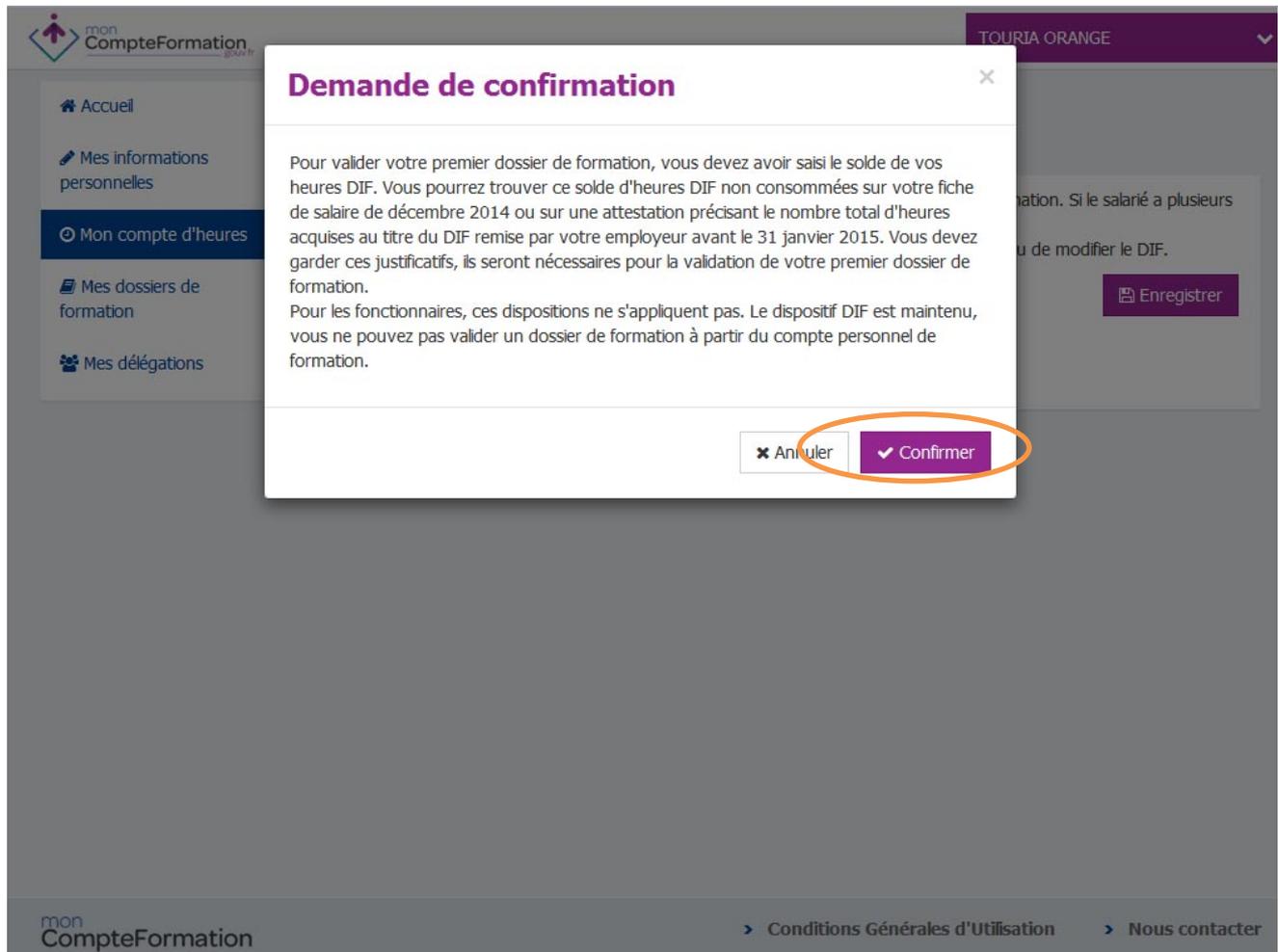
Tutoriel : Renseigner son Dif

mon CompteFormation

[Conditions Générales d'Utilisation](#) [Nous contacter](#)

Vous devez saisir le nombre de vos heures de DIF dans le champs prévu puis enregistrer.

Par exemple si vous disposez de 45 heures de DIF, ils sont saisis ici, puis enregistrez, ensuite confirmez.



The screenshot shows the user interface of the 'mon CompteFormation .gouv.fr' website. A modal dialog box titled 'Demande de confirmation' is displayed in the center. The dialog contains the following text:

Demande de confirmation

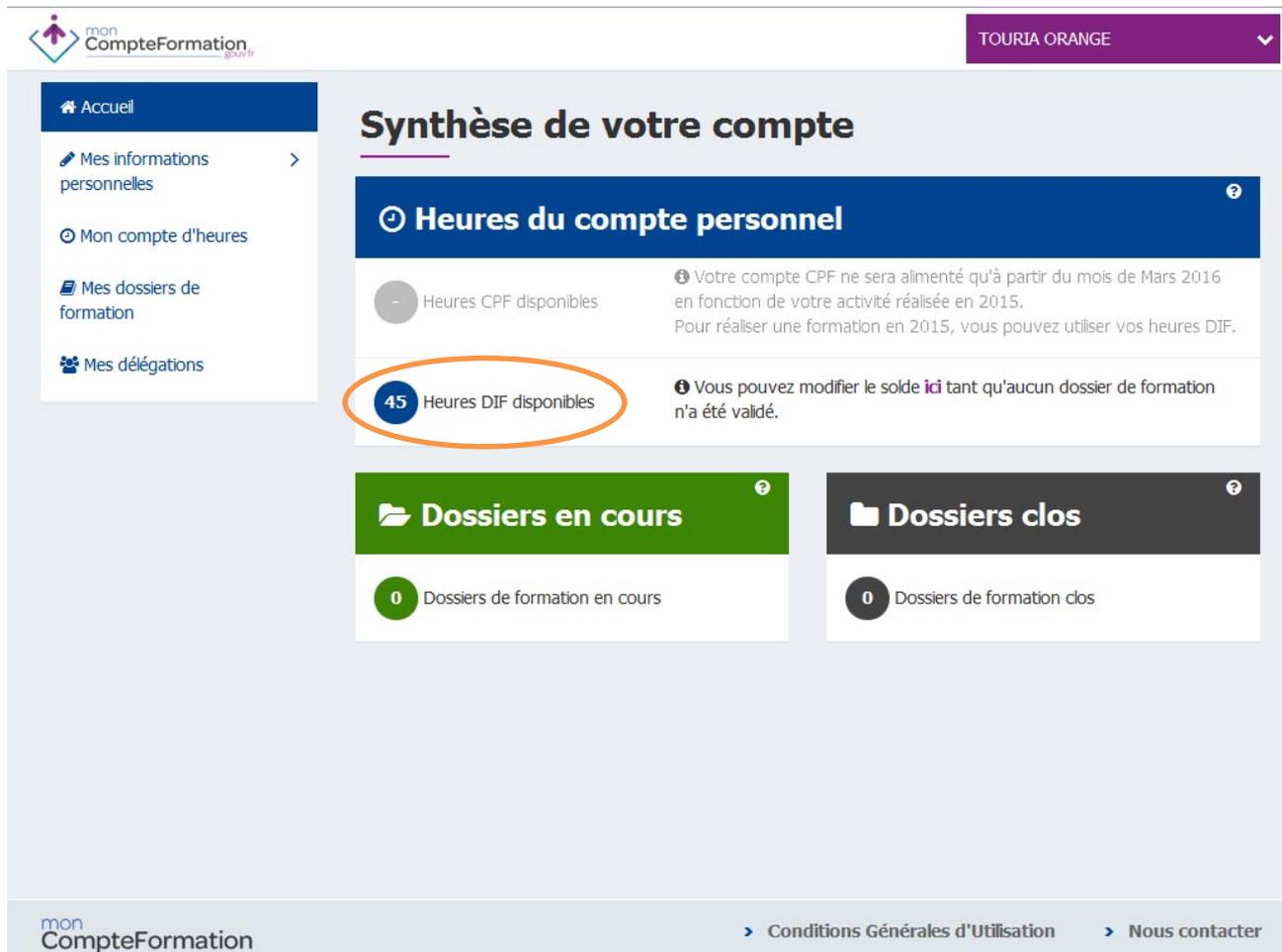
Pour valider votre premier dossier de formation, vous devez avoir saisi le solde de vos heures DIF. Vous pourrez trouver ce solde d'heures DIF non consommées sur votre fiche de salaire de décembre 2014 ou sur une attestation précisant le nombre total d'heures acquises au titre du DIF remise par votre employeur avant le 31 janvier 2015. Vous devez garder ces justificatifs, ils seront nécessaires pour la validation de votre premier dossier de formation.

Pour les fonctionnaires, ces dispositions ne s'appliquent pas. Le dispositif DIF est maintenu, vous ne pouvez pas valider un dossier de formation à partir du compte personnel de formation.

At the bottom of the dialog, there are two buttons: 'Annuler' (with a close icon) and 'Confirmer' (with a checkmark icon). The 'Confirmer' button is highlighted with an orange oval.

The background interface shows a sidebar with navigation options: 'Accueil', 'Mes informations personnelles', 'Mon compte d'heures' (selected), 'Mes dossiers de formation', and 'Mes délégations'. The main content area is partially visible, showing a form for entering DIF hours and an 'Enregistrer' button. The footer of the page includes 'mon CompteFormation' and links to 'Conditions Générales d'Utilisation' and 'Nous contacter'.

Si vous n'avez aucune heure de DIF, saisissez 0 impérativement, et n'oubliez pas d'enregistrer, puis de confirmer.



The screenshot shows the user interface of the 'mon CompteFormation' website. At the top right, the user's name 'TOURIA ORANGE' is displayed. The main content area is titled 'Synthèse de votre compte' and features a section for 'Heures du compte personnel'. This section contains two rows of information: 'Heures CPF disponibles' (0) and 'Heures DIF disponibles' (45). The '45 Heures DIF disponibles' is circled in orange. Below this, there are two boxes for 'Dossiers en cours' (0) and 'Dossiers clos' (0). A footer at the bottom contains the 'mon CompteFormation' logo and links for 'Conditions Générales d'Utilisation' and 'Nous contacter'.

Votre compte d'heures est maintenant mis à jour, vous pouvez désormais créer un dossier de formation.

Vous avez la possibilité de modifier ces heures si vous le souhaitez, jusqu'à ce qu'elles soient utilisées pour la première fois dans le cadre d'un projet de formation.

A ce titre, il est important de conserver le justificatif de vos heures de DIF qui vous sera demandé pour la validation de ce projet.